

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO



**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO**

ENTRE

L'ÉTAT

représenté par Madame Françoise TAHERI, préfète de l'Orne

ET

DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO

représentée par Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront-en-Poiraie, Président de Domfront-Tinchebray Interco

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de **DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO** autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

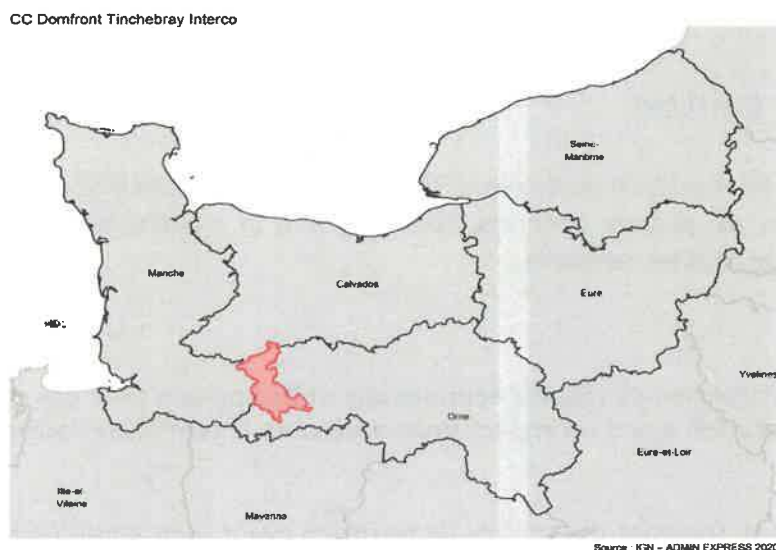
Article 2 – Le projet de territoire

2.1 Présentation du territoire

L'Etat et la CDC Domfront Tinchebray Interco ont souhaité un contrat de relance et de transition écologique. Ce contrat s'appuie sur un diagnostic territorial, annexé à la présente convention (**Annexe 1**).

D'un point de vue géographique, la CDC Domfront Tinchebray Interco est située à l'Ouest du département de l'Orne, elle est limitrophe des départements de la Manche à l'Ouest et du Calvados au Nord.

Image 1. Situation géographique de la Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco



Elle est marquée par la barre de grès armoricain au sud et par le massif granitique de Vire au Nord. Les paysages sont constitués de bocage, fortement structurés par un important linéaire de haies. Au sud des vergers de poiriers haute tige sont toujours présents. La vaste forêt domaniale d'Andaine couvre l'extrême sud-est du territoire (commune de Champsecret). La ressource en eau est importante, le territoire est couvert d'un réseau hydrique dense et possède de nombreuses zones humides, favorables à une biodiversité riche.

La CDC se structure autour de 2 pôles : Domfront-en-Poiraiie au sud et Tinchebray Bocage au Nord. Elle est composée de 15 communes et sa population totale est de 16.771 habitants (Insee 2017). La situation démographique de la CDC présente une évolution négative 16.771 habitants en 2007 contre 16025 habitants en 2017 (-4,4%) : les soldes naturel et migratoire sur la période 2012-2017 étant respectivement de -0,3 % et -0,5 %. Par ailleurs, la structure par âge de la population montre un vieillissement marqué : les tranches d'âge 60-74 ans et 75 ans et + connaissent des progressions significatives, elles passent de 28,5 % de la population totale en 2007 à 33,5 % en 2017. Enfin, comme sur la plupart des territoires ruraux, sa densité de population est faible avec 43,6 habitants/km² (111,4 hab/km² au niveau de la région).

En termes d'habitat, le nombre de logements s'élève à 9.449 dont 76,9% sont des résidences principales. La proportion de ménages propriétaires en 2017 est importante puisqu'elle s'approche des 70% (contre 58,4 % au niveau de la Région). Les maisons individuelles dominent largement puisqu'elles représentent 87,1 % des logements (dont 31,4 % ont été construit avant 1919). Notons toutefois, que le nombre de logements vacants est important puisqu'il s'élève à 1.288 soit 13,6 % du parc (ce taux est de 11,2% à l'échelle du département ornaï).

Sur le plan économique, la population active s'élève à 6.956 personnes soit un recul de 5,4 % sur la période 2007-2017. Sur 6.112 actifs ayant un emploi, la part des ouvriers est 34,7% et celle des employés de 27,1 %. Les cadres supérieurs représentent seulement 5,6 % des actifs. Le taux de pauvreté en 2018 est de 13,9 %. La Communauté d'Agglomération Flers-Agglomération est le principal territoire d'échange avec la CDC Domfront Tinchebray Interco en termes d'emplois. Elle attire 1800 actifs principalement sur la ville de Flers. La CDC compte 469 établissements actifs employeurs mais l'évolution de l'emploi y est négative (-11,3% entre 2007 et 2017). L'industrie reste le principal employeur (1297 emplois en 2018) devant le commerce et les services (975 emplois), la construction (195 emplois) et l'agriculture (110 emplois). Les principales entreprises dans l'industrie relèvent du secteur de l'agroalimentaire : Lactalis (fromagerie) à Domfront en Poiraise, La Biscuiterie de l'Abbaye à Lonlay-l'Abbaye et La chocolaterie Cemoi à Tinchebray Bocage. Le secteur agricole est largement dominé par la filière Bovin-Lait même si les prairies et pâturages permanents reculent au profit des terres arables. La filière bio est en progression (878 ha en 2017 contre 550 ha en 2015).

L'offre commerciale de la CDC se concentre dans ses pôles. Les principaux établissements commerciaux de Tinchebray Bocage relèvent des secteurs des services aux particuliers (44,44%) et de l'alimentaire (26,67%). Pour Domfront en Poiraise les services aux particuliers représentent 27,12 % des établissements, l'alimentaire 20,34 % et l'équipement de la personne 15,25 %. La CDC possède 4 pôles de proximité pour les services à la population (Tinchebray Bocage – Chanu – Lonlay l'Abbaye et Domfront en Poiraise) et 2 pôles intermédiaires (Tinchebray Bocage et Domfront en Poiraise). En 2017, le taux de vacance commerciale des principaux pôles de la CDC s'élève à 23,5 % pour Tinchebray Bocage et 31 % pour Domfront en Poiraise.

Sur le plan énergétique, la consommation d'énergie sur le territoire de la CDC s'élève en 2015 à 481 GWh contre 536 GWh en 2008. Les principales consommations d'énergie proviennent des secteurs de l'industrie, du résidentiel et du transport routier. Les produits pétroliers restent la principale source d'énergie utilisée par le territoire devant l'électricité et le gaz naturel. La production de chaleur renouvelable du territoire a connu une forte progression en 2015 et est issue de l'usage du bois collectif (37.688 MWh) et du bois domestique (40.410 MWh).

2.2 Recensement des dispositifs contractuels ou programmes en cours

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Les différents contrats en cours avec l'Etat figurent en **Annexe 2**.

Article 3. Les orientations stratégiques du CRTE

Le territoire de la CDC comme de nombreux territoires ruraux est confronté à de profondes mutations :

- Economiques : évolution des modèles de production, replis des emplois industriels, transformation des modes de consommation, tertiarisation de l'économie et des emplois...
- Sociales : vieillissement de la population qui génère d'importants besoins dans le domaine de la santé et des services à la personne, modification de la composition des familles, développement des usages numériques, nouvelles aspirations des habitants en matière de consommation, de services, de liens sociaux ...
- Environnementales et énergétiques : diminution de la biodiversité, réchauffement climatique, augmentation du coût des énergies fossiles...

La crise sanitaire du COVID19 est un facteur d'accélération des mutations et générera des transformations profondes du territoire de la CDC. Des signaux faibles sont d'ores et déjà repérés comme, par exemple, l'augmentation massive des achats sur internet.

Le principal enjeu du territoire réside par conséquent, dans sa capacité à s'adapter aux évolutions économiques, sociales et environnementales en les accompagnant et en en réduisant les impacts négatifs au profit de ses habitants.

Or, les fragilités de la CDC bien identifiées dans la présentation du territoire risquent d'être des freins à son adaptation aux mutations. Le territoire a des ressources et d'importantes potentialités qui pourraient, si elles sont valorisées, accompagner les transformations de la société.

C'est pourquoi, les élus de la CDC vont engager une stratégie de développement du territoire plus durable et responsable. Cette stratégie se décline en 3 grandes orientations stratégiques et 9 thématiques opérationnelles présentées ci-dessous :

- **La transition écologique**

- La mobilité : développement d'une mobilité plus vertueuse favorisant les mobilités douces et partagées.
- L'habitat : revitalisation des centres-bourgs/centres-villes pour lutter contre la vacance des logements et garantir une plus grande sobriété foncière.
- La consommation d'énergie : garantir plus de sobriété énergétique et développer l'utilisation d'énergies renouvelables.

- **La cohésion sociale**

- Santé : préserver et renforcer l'offre de soins sur le territoire.
- Tissu associatif : soutenir le milieu associatif et relancer le bénévolat.
- Vivre-ensemble : permettre aux aînés de vivre confortablement dans des lieux conviviaux, confortables et sécurisés.

- **L'économie**

- Commerces et industries : redynamiser le commerce de proximité et reconvertir des friches industrielles.
- Économie circulaire : Soutenir la production responsable de biens et de services en limitant la consommation, le gaspillage et la production de déchets.
- Tourisme : valoriser le patrimoine et repenser l'offre touristique.

Article 4 – Le Plan d'action du CRTE

Le plan d'actions traduit le projet de territoire de façon opérationnelle.

Le plan d'actions est synthétisé dans un tableau présenté selon le modèle type en **Annexe 3**.

Le plan d'actions différencie les actions qui sont mûres (fiches-actions) et les actions qui seront concrétisées dans le futur (fiches-projets). Les fiches actions mûres sont annexées à la présente

convention (fiche type **Annexe 4**). En revanche, les actions encore en projet seront discutées lors des comités de pilotage et s'intégreront au contrat ultérieurement.

Les projets devront être économes en foncier et en ressources et préserver l'état des milieux naturels. Ils peuvent être de grande envergure ou à plus petite échelle, mais devront être porteurs pour le territoire d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les actions inscrites dans le CRTE sont approuvées par les instances de gouvernance du présent contrat, avec l'appui technique des services concernés.

Article 5 – Modalité d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie pour les différentes phases du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propre à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

6.1 Engagements des partenaires

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites au contrat.

En particulier :

- L'Etat s'engage à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'actions de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- La collectivité s'engage à mobiliser autant que possible, les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ; à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs, à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

- Les partenaires financeurs s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire ; mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.2 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Article 7 – Programmation financière pluriannuelle

Une convention financière annuelle est réalisée, elle identifie par action l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs (Agence de l'eau, Ademe..) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés. Les autres financeurs pourront également être mentionnés. La convention financière pluriannuelle type, mise à jour annuellement figure en **Annexe 5**.

Article 8 – Gouvernance du CRTE

8.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet de l'Orne, ou son représentant, et par le Président de la CDC Domfront Tinchebray Interco ou son représentant.

Il est composé de représentants des services de l'Etat (Préfecture – Sous-Préfecture et Direction Départementale des Territoires) de représentants de l'exécutif et des services de **DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO**, des services de l'Etat, de la Directrice de la Banque des territoires Normandie ou éventuellement son représentant ; ainsi que des collectivités territoriales régionales et départementales (sous réserve de l'accord de leurs instances délibératives).

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de **DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO**. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé des services de la CDC Domfront Tinchebray Interco, et dès son recrutement du chef de projet CRTE, des services de l'Etat (Préfecture, Sous-Préfecture, Direction Départementale des Territoires, d'un représentant de la Banque des territoires, d'un représentant du conseil régional et d'un représentant du conseil départemental.

Par ailleurs, le comité technique pourra s'entourer de compétences particulières, en fonction des actions discutées.

- Un représentant de CEREMA
- Un représentant des services de l'Etat associés : DDETSPP, DREAL, Education nationale, ARS ...
- Un représentant de chaque chambre consulaire : CCI, CMA et chambre d'agriculture
- Un représentant du Territoire d'énergie 61
- Des partenaires privés ou associatifs

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 9 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.



Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Convention signée en 2 exemplaires, le 5 juillet 2021

Etat	Intercommunalité
<p data-bbox="288 808 611 846">La préfète de l'Orne,</p>  <p data-bbox="237 1126 660 1164">Madame Françoise TAHERI</p>	<p data-bbox="842 808 1425 891">Le président de la communauté de communes de Domfront-Tinchebray,</p>  <p data-bbox="948 1171 1318 1209">Monsieur Bernard SOUL</p>

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1- DIAGNOSTIC TERRITORIAL DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO

ANNEXE 2 - TABLEAU DES CONTRATS EN COURS AVEC L'ETAT

ANNEXE 3 – TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS PAR ORIENTATION (modèle type)

ANNEXE 4 - FICHES-ACTIONS TYPE

ANNEXE 5 - PROGRAMMATION FINANCIERE PLURIANNUELLE TYPE

ANNEXE 1- DIAGNOSTIC TERRITORIAL DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO

Diagnostic interne du territoire de Domfront- Tinchebray Interco

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">○ Un maillage territorial équilibré autour de 2 pôles, une structuration du territoire qui favorise une bonne accessibilité aux services.○ Un niveau de service à la population satisfaisant grâce à l'implication constante des collectivités, mais à parfaire.○ Des services de centralité proches (Flers, Vire...).○ Une proximité relative des métropoles régionales (Caen est à 1h de Tinchebray Bocage, Rennes à 1h30 de Domfront en Poiraise).○ Un prix du foncier attractif, un accès aux logements peu coûteux, des loyers faibles.○ Un cadre de vie agréable, des paysages et un milieu naturel encore préservés.○ Un tissu associatif riche qui favorise la qualité des liens sociaux.○ Des emplois industriels non ou peu délocalisables.○ Un taux de chômage relativement bas.○ La présence d'un PSLA à Domfront.○ Un potentiel pour le bois énergie (linéaire de haie, boisement) et la méthanisation (élevage).	<ul style="list-style-type: none">○ Relatif enclavement du territoire qui n'est desservi par aucune grande infrastructure de transport.○ Des pôles fragiles qui perdent de leur attractivité notamment dans les centres villes.○ Un territoire fortement dépendant des bassins voisins notamment en matière d'emploi.○ Un faible dynamisme démographique et un vieillissement marqué qui affecte le dynamisme du territoire et crée des besoins pour la frange la plus âgée de la population (perte d'autonomie par exemple).○ Des revenus faibles et un taux de pauvreté élevé.○ Des niveaux de formation bas.○ Une érosion du nombre de médecins libéraux depuis un quinze d'années.○ Un parc de logements anciens et un taux de vacance significatif.○ Une insuffisance d'investisseurs notamment pour le logement locatif.○ Une forte dépendance aux produits pétroliers pour la production d'énergie.○ Des équipements publics à moderniser pour mieux répondre aux attentes des habitants.○ Des milieux naturels fragiles. Une ressource en eau à préserver.

Diagnostic externe du territoire de Domfront- Tinchebray Interco

OPPORTUNITÉ	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ○ Des ressources naturelles et un potentiel économique à exploiter. ○ Des espaces disponibles nombreux (cellules commerciales par exemple) pour créer des activités et des services. ○ Emergence de nouveaux besoins et de nouvelles attentes de la population en matière de consommation, de services de proximité et d'offre de soins. ○ Une crise sanitaire qui rend les territoires ruraux plus attractifs. ○ Le déploiement de la fibre optique qui permettra la création de nouvelles activités. ○ Un potentiel de développement des ENR notamment en matière de bois-énergie. ○ Des marges de manœuvre en matière de réduction des consommations d'énergie et d'émission de GES dans l'habitat, les transports et les équipements publics. ○ Renouvellement et la modernisation du parc de logement à travers les OPAH qui pourrait créer de l'activité et améliorer la qualité de vie (maintien à domicile, lutte contre l'habitat indigne). ○ Un potentiel de développement du PSLA de Domfront et du site de l'hôpital qui pourrait accueillir de nouveaux services de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une perte de vitalité des pôles qui pourrait entraîner un affaiblissement de l'offre de service. ○ La poursuite de l'industrialisation de l'agriculture qui pourrait impacter les paysages et les milieux naturels. ○ Des mutations économiques, sociales et environnementales profondes, accélérées par la crise sanitaire auxquels le territoire peine à s'adapter. ○ Augmentation du coût de l'énergie (produit pétrolier) qui pourrait affecter le pouvoir d'achat les ménages les plus fragiles ○ Une concentration de l'activité économique et industrielle sur des grands pôles extérieurs : Zone d'activité de la Papillonnière à Vire, Normand'innov à Caligny

ANNEXE 2 - TABLEAU DES CONTRATS EN COURS AVEC L'ETAT

PERIODE	CONTRAT
2021- 2026	Petites Villes de Demain
2017-2023	Contrat de Territoire avec le Conseil Régional et le Conseil Départemental (PETR Pays du Bocage)
2016-2023	Programme leader (PETR Pays du Bocage)
2018-2022	CTG Convention Territoriale Globale avec la CAF et la MSA

ANNEXE 3 – TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS PAR ORIENTATION

Axe stratégique	Thème	Libellé d'action	Type d'action (mature ou projet	Maitrise d'ouvrage

ANNEXE 4 – FICHE ACTION TYPE

Fiche n°	Intitulé opération
Orientation stratégique	
Le projet	Description courte
	Description longue
Calendrier prévisionnel	
Coût prévisionnel	
Plan de financement prévisionnel	
Partenaires	
Attentes en terme de transition écologique et cohésion sociale	

ANNEXE 5 – CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE TYPE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
ANNEE 2021**

ENTRE

L'État
représenté par Madame Françoise TAHERI , préfète de l'Orne,

d'une part,

ET

La Communauté de communes de Domfront Tinchebray Interco
représenté par Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront-en-Poiraise,
Président de Domfront-Tinchebray Interco

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du conseil départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique CRTE, signé le 5 Juillet 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

ARTICLE 4 : Tableau de synthèse des actions programmées

Au titre de l'année budgétaire 2021 et sur la base des actions programmées, les crédits appelés sont listés à l'annexe 1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Domfront , le

Le Président de la Communauté de Communes
Domfront Tinchebray Interco

La Préfète de l'Orne,

Commune déléguée de Montsecret Clairefougères

Fiche n°1	Intitulé de l'opération
Axe stratégique	Axe 2 : Cohésion Sociale Thème : Vivre ensemble
Intitulé du Projet	CREATION d'UN ESPACE SPORTIF INTERGENERATIONNEL
Description du projet	Ce projet porte sur la réalisation d'un terrain multisport qui contribuera à développer les pratiques sportives de loisirs et de maintien en forme des populations en créant du lien social intergénérationnel et de cohésion sur le territoire
Calendrier prévisionnel	2021
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement de ce projet a été chiffré à 119 432 Euros
Plan de financement prévisionnel	35 829 Euros au titre de la DETR 40 000 Euros du programme Leader Aide du département pour 17 999 Euros Autofinancement pour le reste des dépenses
Partenaires	Europe Etat Département
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	Création de lien social et associatif

Commune de Montsecret Clairefougères

Fiche n°2	Intitulé de l'opération
Axe stratégique	Axe 3 : Economie Thème : Commerces et industries
Intitulé du Projet	AMENAGEMENT D'UN COMMERCE MULTI SERVICES
Description du projet	Ce projet porte sur le transfert et l'aménagement d'un commerce multi services de la commune. Il s'agit de donner un outil de travail répondant aux besoins des locataires gérants permettant ainsi de pérenniser le commerce.
Calendrier prévisionnel	Les travaux devront être réalisés en 2021
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement de ce projet est fixé à 129 436 Euros
Plan de financement prévisionnel	Aide de l'état au titre de la DETR pour 45 302 Euros au titre de 2020 Aide OCM pour 30 000 Euros Autofinancement par la collectivité pour la part restante
Partenaires	Etat Pays du bocage
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	Sobriété énergétique Créer du lien entre les habitants de la commune.

Commune de Montsecret Clairefougères

Fiche n°3	Intitulé de l'opération
Axe stratégique	Axe 2 : Cohésion Sociale Thème : Vivre ensemble
Intitulé du Projet	CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTE MATERNELLE
Description du projet	<p>Ce projet porte sur la pérennisation d'un service de garde assuré par l'Association « La maison de petites mains ». Cette Maison d'Assistantes Maternelles sera construite sur un terrain appartenant à la commune, située à proximité des services utiles aux enfants et assistantes maternelles, permettant ainsi la redynamisation du village.</p> <p>Les locaux réalisés seront performants en terme d'isolation et de performance énergétique.</p>
Calendrier prévisionnel	Ce projet est inscrit dans le programme des réalisations 2021
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement de ce projet est de 291 723 Euros
Plan de financement prévisionnel	<p>Aide de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 131 275 Euros au titre de 2019</p> <p>Aide du département pour 75 000 Euros inscrit et validé dans le dossier de revitalisation des centres bourgs)</p> <p>Autofinancement par la collectivité pour le reste</p>
Partenaires	<p>Etat</p> <p>Département</p>
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	Economie d'énergie par des matériaux de constructions performants en matière de transition écologique

Commune de Saint Bomer les Forges

Fiche n°4	Intitulé de l'opération
Axe stratégique	Axe 2 : Cohésion Sociale Thème : Santé
Intitulé du Projet	AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL
Description du projet	<p>Il s'agit dans ce projet de favoriser l'installation et le regroupement de professionnels de santé.</p> <p>La commune a acquis un logement dans lequel elle veut créer un cabinet médical composé d'une salle de consultation, d'une salle d'attente, et de sanitaires.</p>
Calendrier prévisionnel	Ce projet est inscrit dans le programme des réalisations 2021.
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement de ce projet est estimé à 77 279 Euros
Plan de financement prévisionnel	<p>Aide de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 36 139 Euros</p> <p>Aide du département pour 20 000 Euros</p> <p>Autofinancement par la collectivité pour le reste</p>
Partenaires	<p>Etat</p> <p>Département</p>
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	<p>Recherche d'économie d'énergie par l'installation électrique en leds</p> <p>Pose de cloison avec isolation laine de verre</p>

Commune de Saint Pierre d'Entremont

Fiche n°5	Intitulé de l'opération
Axe stratégique	Axe 2 : Cohésion Sociale Thème : Vivre Ensemble
Intitulé du Projet	CREATION D'UN CITY STADE
Description du projet	Afin de favoriser la cohésion sociale et développer un tissu intergénérationnel, la commune a souhaité implanter un terrain multi sports
Calendrier prévisionnel	Ce projet s'inscrira dans le programme des réalisations 2021
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement de ce projet est estimé à 23 549 Euros
Plan de financement prévisionnel	Une aide de l'état est accordée à hauteur de 7 064 Euros Autofinancement par la collectivité pour le solde de la dépense
Partenaires	Etat
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	Favorisation du lien social

Commune déléguée de Saint Pierre d'Entremont

Fiche n°6	Intitulé de l'opération
Axe stratégique	Axe 1 : Transition écologique Thème : Rénovation énergétique
Intitulé du Projet	RENOVATION LOGEMENT DE LA MAIRIE
Description du projet	La commune de Saint Pierre d'Entremont souhaite isoler l'appartement situé au-dessus de la Mairie. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche de rénovation thermique de l'ensemble des immeubles de la commune
Calendrier prévisionnel	Ce projet s'inscrira dans le programme des réalisations 2021.
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement de ce projet est estimé à 4 688 Euros
Plan de financement prévisionnel	Une aide de l'état au titre de la DETR a été accordé à hauteur de 1 406 Euros
Partenaires	Etat
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	Rénovation énergétique.

SAINT PIERRE D'ENTREMONT

Fiche n°7	Intitulé de l'opération
Axe stratégique	Axe 2 : Transition écologique Thème : Mobilité
Intitulé du Projet	SECURISATION DE L'ECOLE
Description du projet	La commune de Saint Pierre d'Entremont souhaite remplacer le portail et la clôture de l'Ecole dans le but de sécuriser l'école dans le cadre du plan Vigipirate. Le portail sera couplé à un système de déverrouillage électrique accessible depuis 2 points dans l'école.
Calendrier prévisionnel	Ce projet s'inscrira dans le programme des réalisations 2021.
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement de ce projet a été chiffré à 24 749 Euros
Plan de financement prévisionnel	Une aide de l'état a été accordée à hauteur de 12 374 Euros en DSIL classique et 7 424 Euros au titre du FIPD
Partenaires	Etat
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	Sécurisation des enfants de l'école

Commune de Saint Quentin les Chardonnets

Fiche n°8	Intitulé de l'opération
Axe Stratégique	Axe 2 : Transition Ecologique Thème : Rénovation énergétique
Intitulé du Projet	EXTENSION DE LA SALLE DE SPORT ET RENOVATION ENERGETIQUE
Description du projet	<p>La salle de sports de St Quentin est un véritable pôle de développement et de dynamisme rural.</p> <p>Cette salle est un véritable lieu de vie et de convivialité, en offrant un équipement sportif incontournable vecteur de lien social</p> <p>La salle draine des usagers dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres</p> <p>Le projet consiste en l'extension de l'actuel bâtiment avec la création d'un espace Salle de Musculation, espace fitness, un espace bien être HAMMAM et SPA</p>
Calendrier prévisionnel	Ce projet est inscrit dans le programme des réalisations 2021
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement de ce projet est chiffré à 300 000 Euros
Plan de financement prévisionnel	<p>Aide de l'état au titre de la DETR 2018 pour 130 000 Euros</p> <p>Une aide de la région a été sollicitée pour un montant de 90 000 Euros</p> <p>Et du Département pour 20 000 Euros</p>
Partenaires	<p>Etat</p> <p>Région</p> <p>département</p>
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	La construction intègre les nouvelles normes en termes d'isolation, de chauffage et d'éclairage

Commune déléguée de Frênes

Fiche n°9	Intitulé de l'opération
Axe stratégique	Axe 3 : Economie Thème : Commerces et industries
Intitulé du Projet	AMENAGEMENT D'UNE CELLULE COMMERCIALE
Description du projet	La commune a besoin de trouver un nouveau gérant au seul multi services restant de la commune déléguée mais doit effectuer avant la reprise, des travaux de rénovation. Ce dossier a été intégré dans le dossier « Petites Villes de Demain » et dans le dossier « Revitalisation des Centres Bourgs »
Calendrier prévisionnel	Les travaux devront être réalisés en 2021
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement de ce projet a été chiffré à 377 860 Euros
Plan de financement prévisionnel	Aide de l'état au titre de la DETR dans le programme PVVD sollicité pour un montant de 141 144 Euros Au titre de la DSIL pour 75 572 Euros Aide du département sollicité à hauteur de 100 000 Euros Autofinancement par la collectivité pour la part restante
Partenaires	Etat Département
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	Sobriété énergétique Créer du lien entre les habitants de la commune.

TINCHEBRAY BOCAGE Commune déléguée de Frênes

Fiche n°10	Intitulé de l'opération
Axe stratégique	Axe 2 : Cohésion Sociale Thème : Tissu associatif
Intitulé du Projet	AMENAGEMENT D'UN POLE SOCIAL ET ASSOCIATIF
Description du projet	<p>Il s'agit de proposer un lieu de rencontre et de convivialité pour les associations, complémentaires des autres lieux de rencontre des communes déléguées. Cet endroit devra permettre d'accueillir tout type de public tout type d'activités (repas des anciens – spectacles – Espace de jeux de cartes pour les anciens – goûters – salle de réunion – lieu pour quelques activités sportives éventuellement (type cours de yoga par exemple).</p> <p>Un accès numérique dédié devra être impérativement prévu.</p> <p>L'aménagement extérieur devra être entièrement repensé avec des places de parking et une végétalisation</p>
Calendrier prévisionnel	Ce projet est inscrit dans le programme Revitalisation des centres bourgs
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement de ce projet est estimé à 300 000 Euros
Plan de financement prévisionnel	<p>Aide de l'Etat à hauteur de 50% soit 150 000 Euros.</p> <p>Aide du département pour 75 000 Euros (inscrit et validé dans le dossier de revitalisation des centres bourgs)</p>
Partenaires	<p>Etat</p> <p>Département</p>
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	Développer le vivre ensemble par la création d'un lieu adapté à tout type d'activité pour un large public, jeune et moins jeune.

Commune déléguée de Frênes

Fiche n°11	Intitulé de l'opération
Axe stratégique	Axe 2 : Cohésion Sociale Thème : Vivre ensemble
Intitulé du Projet	Création d'un Point Culture
Description du projet	Afin de créer un véritable point culturel et de valoriser le patrimoine, la commune déléguée a souhaité définir un projet culturel qui développera une bibliothèque, en partenariat avec la médiathèque de Tinchebray, un espace Multimédia, un espace de rencontre et d'échange pour les associations culturelles et un lieu de création et de répétition musicale Ce projet pourra se créer dans l'ancienne école de la commune qui a fermé ses portes en 2016
Calendrier prévisionnel	Les travaux devront être réalisés en 2021
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement de ce projet a été chiffré à 277 569 Euros
Plan de financement prévisionnel	Aide de l'état au titre de la DETR 2018 pour un montant de 125 000 Euros Aide du département sollicité à hauteur de 20 000 Euros Demande dans le cadre du programme Leader à hauteur de 77 055 Euros Autofinancement par la collectivité pour la part restante
Partenaires	Europe Etat Département
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	Sobriété énergétique Créer du lien entre les habitants de la commune.

Commune déléguée de Tinchebray

Fiche n° 12	Intitulé de l'opération
Axe stratégique	Axe 1 : Transition Ecologique Thème : Mobilité
Intitulé du Projet	Agencement des abords du futur PSLA
Description du projet	<p>En partenariat avec les professionnels de santé, la commune travaille à l'élaboration de son futur PSLA.</p> <p>Ce PSLA est entouré par l'école St Joseph, la caserne des pompiers, la salle de cinéma. L'aménagement autour de bâtiment devra être repensé pour sécuriser les différents accès. Une réflexion globale d'aménagement de l'espace urbain devra prévoir les places de stationnement, ainsi que les travaux d'enfouissement des réseaux.</p> <p>Une réintroduction de végétaux devra être envisagée, ainsi que l'installation de mobiliers urbains pour améliorer le cadre de vie des habitants</p>
Calendrier prévisionnel	Les travaux devront être envisagés à partir de 2021
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement de ce projet a été chiffré à 500 000 Euros
Plan de financement prévisionnel	<p>Aide du département pour un montant de 125 000 Euros dans le programme « Revitalisation du centre bourg »</p> <p>Une aide de l'état au titre de la DETR sera sollicitée à hauteur de 50%</p>
Partenaires	<p>Etat</p> <p>Département</p>
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	Favoriser la mobilité en créant des places de stationnement

Commune de Tinchebray Bocage

Fiche n° 13	Intitulé de l'opération
Axe stratégique	Axe 1 : Transition Ecologique Thème : Consommation énergétique
Intitulé du Projet	Réfection de l'éclairage public sur les communes déléguées de Tinchebray Bocage
Description du projet	Une réflexion globale sur les communes déléguées de Tinchebray Bocage a été engagée pour optimiser les installations, répondre aux normes et assurer des économies d'énergie
Calendrier prévisionnel	Les travaux sont envisagés en 2021
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement de ce projet a été chiffré à 101 240 Euros
Plan de financement prévisionnel	Une aide de l'état au titre de la DETR a été accordée pour un montant de 22 048 Euros
Partenaires	Etat
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	Economies d'énergie

Commune de Tinchebray Bocage

Fiche n° 14	Intitulé de l'opération
Axe stratégique	Axe 1 : Transition Ecologique Thème : Mobilité
Intitulé du Projet	Aménagement des cimetières sur les communes déléguées de Tinchebray bocage
Description du projet	Afin d'améliorer les déplacements dans les différents cimetières des communes déléguées de Tinchebray, il y a lieu de poursuivre l'aménagement des allées et de compléter également l'installation de jardin du souvenir et de colombarium de plus en plus sollicités
Calendrier prévisionnel	Les travaux sont envisagés à partir de 2021
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement de ce projet a été chiffré à 158 484 Euros
Plan de financement prévisionnel	Autofinancement par la collectivité
Partenaires	Etat
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	Favoriser la mobilité

Commune de Tinchebray Bocage

Fiche n° 15	Intitulé de l'opération
Axe stratégique	Axe 1 : Cohésion sociale Thème : Vivre Ensemble
Intitulé du Projet	Installation d'un système de vidéo protection sur les communes déléguées de Tinchebray
Description du projet	Afin de renforcer la sécurité des bâtiments et des équipements publics sur les communes déléguées de Tinchebray, Beauchêne et Yvrandes, la commune nouvelle de Tinchebray Bocage a souhaité s'équiper d'un système de vidéo protection
Calendrier prévisionnel	Les travaux sont envisagés en 2021
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement de ce projet a été chiffré à 30 810 Euros
Plan de financement prévisionnel	Aide de l'état au titre du FIPD a été accordée à hauteur de 8630 Euros
Partenaires	Etat
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	Favoriser la sécurité des habitants

ANNEXE 1. FICHES-ACTIONS Lonlay l'Abbaye (màj 14/09/21)

Fiche n°16	Intitulé de l'opération Création d'un nouveau quartier
Axe stratégique	Axe 1 : Transition écologique Thème 1 : mobilité Thème 2 : habitat Revitalisation dans nos centres-bourgs pour lutter contre la vacance des logements et garantir une plus grande sobriété foncière.
Description du projet	Rachat de logements anciens : 3 maisons pour les rénover et créer une offre de 6 logements modernes et durables en centre-bourg
Calendrier prévisionnel	Actions déjà engagées : appel d'offres lancées en juin 2021. Début des travaux : septembre 2021 Location des 6 logements prévues fin 2022
Coût prévisionnel	1.028.431€ répartis ainsi : 102.400€ acquisition foncière 3 maisons 4.081€ frais notaires 921.950€ travaux
Plan de financement prévisionnel	515.834€ ETAT Plan de relance Friches 243470€ ETAT DSIL 63542€ Région Normandie / PETR Reste 20% commune
Partenaires	
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	Travaux d'isolation/installation d'un système de chauffage économique et performant Logements sociaux.



Fiche n°17 2021	Intitulé de l'opération
Axe stratégique	HABITAT
Description du projet	<p>Dans le cadre de sa politique de Réhabilitation des immeubles abandonnés dans la cité médiévale, la municipalité de Domfront en Poiraie va acquérir 2 immeubles dont la superficie totale est de 350 m². Ils se situent St Julien.</p> <p>La destination de ces immeubles est :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réhabilitation de logements à destination des étudiants, apprentis, stagiaires,- Création d'un centre de recherche médiéviste- Création d'un commerce
Calendrier prévisionnel	<p>S'agit-il d'une opération à l'état de projet ou avez-vous déjà engagé des actions ? Si oui, lesquelles</p> <p>Cette opération sera engagée dès 2021.</p>
Coût prévisionnel	HT 1 178 627 euros
Plan de financement prévisionnel	<p>Département : 200 000 euros 250 000 Euros au titre de la DSIL Etat : 390 000 euros Auto financement : 338 627 euros</p>
Partenaires	Gestion ALTHEA – FOYER JEUNES TRAVAILLEURS EPF Normandie
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	Réhabilitation thermique Logements – destination jeunes (<i>apprentis – stagiaires - etc</i>) Maisons passives



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
ANNEE 2021**

ENTRE

L'État
représenté par Madame Françoise TAHERI , préfète de l'Orne,

d'une part,

ET

La Communauté de communes de Domfront Tinchebray Interco
représenté par Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront-en-Poiraise,
Président de Domfront-Tinchebray Interco

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du conseil départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique CRTE, signé le 5 Juillet 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

ARTICLE 4 : Tableau de synthèse des actions programmées

Au titre de l'année budgétaire 2021 et sur la base des actions programmées, les crédits appelés sont listés à l'annexe 1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Domfront, le 4 Décembre 2021

Le Président de la Communauté de Communes
Domfront Tinchebray Interco

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CC DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO' and a star at the bottom.

La Préfète de l'Orne,

A handwritten signature in black ink is written over a horizontal line.

Orientation stratégique	Nom du porteur du projet	Intitulé de l'opération	N° fiche action CRTÉ correspondante	Contrat état/collectivité (Territoire d'industrie, contrat de ville, PVD,...)	Coût total de l'opération (HT)	Participation du porteur de projet (€)	Participation de la Région (€)	Participation du Département (€)	Participation s autres (origine du fonds) (€)	Participation totale de l'Etat (€)	volet territorial du CPER (FNADT)	DETR 2021	DSIL classique	plan de référence			contrat XXX	AUTRES		
														DSIL exceptionnel	DSIL révoqué autre plan de					
Coopération sociale	Commune de Montsecret Calerouge	Espace Sportif Inauguration	1		119432.00	29600.00	40000.00	17999.00		35629.00		35829.00						Leader		
Economie	Commune de Montsecret Calerouge	Commerce Multi services	2		129456.00	54134.00			30000.00	0.00		45302.00						OCM		
Coopération sociale	Commune de Montsecret Calerouge	Maison d'Assistance Maternelle	3	Réalisation Centre Bourr	291723.00	85448.00		75000.00		0.00		131275.00								
Coopération sociale	commune de St Bonnet les Forges	Cabinet Médical	4		77729.00	21590.00		20000.00		36139.00		36139.00								
Coopération sociale	Commune de St Pierre d'Entremont	Création d'un club stade	5		23549.00	16485.00				7064.00		7064.00								
Transition écololigique	Commune de St Pierre d'Entremont	logement marie	6		4688.00	3282.00				1406.00		1406.00								
Coopération sociale	Commune de St Pierre d'Entremont	Séourisation Ecole	7		24749.00	4651.00				18798.00		18798.00						7424.00 (FPD)		
Transition écololigique	Commune de St Quentin les Ordonn	renovation énéreétique salle de fi	8		300000.00	60000.00	90000.00	20000.00		0.00		130000.00								
Commerce	Commune de Tinchebray Bocaille (F)	commerce multiservices	9		377860.00	61144.00		100000.00		216716.00		141144.00		75572.00						
Coopération sociale	Commune de Tinchebray Bocaille (F)	Aménagement Pale social et ass	10		300000.00	75000.00		75000.00		150000.00		150000.00								
Coopération sociale	Commune de Tinchebray Bocaille (F)	espace culturel	11		277599.00	59514.00		20000.00		77055.00		125000.00						Leader		
Transition écololigique	Commune de Tinchebray	abords du PSLA	12	Réalisation Centre Bou	500000.00	375000.00		125000.00		0.00		0.00								
Transition écololigique	Commune de Tinchebray Bocaille	Eclairage public Tv Bocaille	13		101240.00	80992.00				20248.00		20248.00								
Transition écololigique	Commune de Tinchebray Bocaille	Carnières Tinchebray Bocaille	14		158484.00	158484.00				0.00		0.00								
Coopération sociale	Commune de Tinchebray Bocaille	Vidéo protection TV Bocaille	15		30810.00	22180.00				8630.00		0.00						8630.00 (FPD)		
Coopération sociale	Commune de Loulay/Abbaye	Réhabilitation de locaux vacants	16	Fonds Fiches	1028432.00	205586.00	63542.00			758304.00		243470.00								
Coopération sociale	Commune de Domfront en Poirais	Réhabilitation de locaux vacants	17	Fonds Fiches	1178627.00	336627.00		200000.00		640000.00		250000.00								
	TOTAL				4824328.00	1844021.00	193542.00	682899.00	107055.00	1895134.00	0.00	391830.00	591416.00	0	0	0	515834.00	390000.00	0	16054.00

TABLEAU DE SYNTHESE ACTIONS 2021

Axe stratégique	Thème	Libellé de l'action	Type d'action projet ou mature)	maitrise d'Ouvrage
Cohésion Sociale	Vivre ensemble	Création d'un espace Sportif Intergénérationnel	projet 2021	Commune de Montsecret Clairefougères
		Création d'une MAM	dossier Mature	Commune de Montsecret Clairefougères
		Création d'un city stade	mature	Commune de St Pierre d'Entremont
		création d'un point culture	mature	Commune déléguée de Frênes
		Sécurisation de l'Ecole	projet 2021	Commune de St Pierre d'Entremont
		Installation d'un système de vidéo Surveillance	mature	Commune déléguée de Tinchebray
		Réhabilitation commerce et habitations	Projet 2021 - 2022	Commune de Domfront en Poirai
		Aménagement d'un pôle social et associatif	projet 2021-2023	Commune déléguée de Frênes
	Tissu Associatif			
	Santé	Aménagement d'un cabinet médical	projet 2021	Commune de St Bomer les Forges
	ECONOMIE	Commerces et	Aménagement d'un commerce multi services	projet 2021
Aménagement d'une cellule commerciale			projet 2021-2022	Commune déléguée de Frênes
industries				
Transition Ecologique	Rénovation	Rénovation logement de la Mairie	projet 2021	Commune de St Pierre d'Entremont
	énergétique	Extension de la salle de Sport	mature	Commune de St Quentin les Chardonnets
	Consommation énergétique	Réfection de l'éclairage public	mature	Communes déléguées de Tinchebray Bocage
	Mobilité	Agencement abords du PSLA	Projet 2021-2025	Commune déléguée de Tinchebray
		Aménagement cimetière	projet 2021-2022	Communes déléguées de Tinchebray Bocage
		Réhabilitation de locaux vacants en maison d'habitation	Projet 2021-2022	Commune de Lonlay l'ABBAYE